



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général

1. Le quarante-cinquième rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui porte sur l'année 2000 (GC(45)/4), est soumis ci-joint à l'Assemblée générale. Le Directeur général de l'Agence traitera dans sa déclaration annuelle à l'Assemblée des principaux faits survenus depuis la publication du rapport, qui est transmis à celle-ci conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article III de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (résolution 1145 (XII) de l'Assemblée générale, annexe).

2. Le Secrétariat ne disposant que d'un nombre limité d'exemplaires du rapport, il n'a pas été possible de le distribuer aussi largement qu'il est d'usage. Les délégations sont donc priées de bien vouloir se munir, pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, des exemplaires qui leur auront été remis.

* A/56/150.

